

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Darras, 13 janvier 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Darras, 13 janvier 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
Date de rédaction[13 janvier 1875](#)
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire[Darras](#)
Lieu de destination6, rue des Cordeliers, Amiens (Somme)

Description

RésuméSur monsieur Seret et sur la question des livraisons d'été. Sur les remises à accorder à la clientèle.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)
Personnes citées[Seret \[monsieur\]](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation3 p. (422r, 423r, 424v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et

métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Ne ides 13 Janvier 91

Monsieur Darres,

Notre Lettre ne s'est été servie en l'expédition au lieu d'être venue à domicile, ce qui m'a fait perdre un courrier.

Je pourrais consentir à accepter ce que vous me proposez pour le secret si au lieu de me proposer fin Décembre pour la terminaison des expéditions, vous me disiez fin Septembre. Vous perdrez de vue que les livraisons d'été ont pour but de m'éviter les difficultés qui surgissent en Octobre, Novembre et Décembre pour les expéditions pressées qui sont à faire à cette époque. Je ne ferai que les accablés en contractant des engagements semblables à celui que vous me proposez, et la remise de 6% m'aurait par de raison d'être. Si donc M. Secret veut

consentir à prendre pour dernier
délai le 30 septembre, vous
pouvez traiter avec lui, mais
il faut que les conditions soient
écrites et régulièrement établies.

— Nos observations sur les mar-
chandises livrées en bonification
de fin d'année ont leur raison d'être,
mais j'espère que le circulair qui
a paru ne prètera pas à équi-
voque; si pourtant cela avait
lieu, je vous ferois de m'en
informer immédiatement.

Dans tous les cas j'ai compris
que les chiffres doivent donner droit
à la bonification devant résulter
du montant des demandes faites
dans l'année en sus des marchan-
dises livrées en paiement de la
bonification supplémentaire.
Cette bonification participe à la
remise, mais elle ne peut pas
par elle seule avoir droit avoir
à autres droits que ceux appartenant

aux marchandises prises en dollars
d'elle. Par exemple.

Quelqu'un qui aurait droit
à 600 frs de remise, et qui ne
me prêterait que 500 francs de
marchandises l'année suivante
n'aurait droit à une remise de
fin d'année que de 10 %.

Comme cette proposition, si elle
est consentie, outre le crédit
moi et avec d'autres personnes,
peut donner lieu à des mutations
de comptabilité et à des erreurs de
la part des comptables, je vous
prierai de faire en sorte qu'il soit
entendu que la marchandise leur
sera facturée avec la remise afférente
au mois de l'expédition sans la
réserve de leur faire compte de la
différence à la fin de l'année.

Agitez, je vous prie mes
meilleurs sentiments

Godin